

172. L'article 2098 C. C.—Origine et but	203
173. Créanciers du vendeur	205
174. L'article 2100 C. C.	207
175. Jurisprudence	207
176. Droit français	209

CHAPITRE IV

RANG DE L'HYPOTHÈQUE JUDICIAIRE.—ARTICLE 2098 (*Suite*) CRÉANCIERS DE L'ACQUÉREUR

177. Créanciers de l'acquéreur—Généralités	210
178. Jurisprudence—Hypothèques conventionnelles	211
179. Jurisprudence—Hypothèques judiciaires	216
180. Jugement de la Cour d'Appel dans la cause de Roch vs. Thouin	219
181. Conclusions	221
182. Auteurs canadiens	222
183. L'intention des Commissaires	223
184. Rang de deux créanciers ayant enregistré avant l'ac- quéreur	225
185. Droit français	225
186. Cause de Lacroix vs. Nault et Rousseau	227

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I

RADIATION

187. Définitions et généralités	228
188. Comment se fait la radiation	229
189. Radiation d'un jugement comportant frais	230
190. Qui peut demander la radiation et où cette demande doit être faite	230
191. Contre qui prendre l'action	231
192. Dans quels cas la radiation sera-t-elle ordonnée?	231
193. Documents à produire et formalités à observer	232